

MAITRE D'OUVRAGE



SMR MAURICE DELORT
5 avenue Duchesse de FONTANGES
15800 VIC SUR CERE

OPERATION

**MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS DE FLUIDES MEDICAUX
ET EXTENSION DU RESEAUX « FLUIDES MEDICAUX » AU NIVEAU R+5
& DIVERS AMENAGEMENTS**

SMR MAURICE DELORT - 5 avenue Duchesse de FONTANGES - 15800 VIC SUR CERE

BUREAU D'ETUDES



IGETEC - 5, Avenue Georges Pompidou - 15000 AURILLAC
TEL.04.71.63.88.30 - Email : accueil@igetec.fr

BUREAU DE CONTROLE



SOCOTEC - 14, Avenue du Garric - 15000 AURILLAC
TEL.04.71.48.41.58 - Email : vincent.troupel@socotec.com

COORDONNATEUR SPS



SOCOTEC - 19 Avenue Léonard de Vinci - 63000 CLERMONT-FERRAND
TEL.04.73.44.27.00 - Email : construction.clermont-ferrand@socotec.com

Cahier des charges fonctionnel SSI

AVP	PRO	ACT	VISA	DET	AOR	
G313	INTERVENANTS		NG		13 JANVIER 2026	

MODIFICATIONS

Présentation du Cahier des Charges Fonctionnel

Le présent document constitue le Cahier des Charges Fonctionnel du Système de Sécurité Incendie visé à l'article 5.3 de la norme NF S 61.931.

SOMMAIRE

I - Préambule	3
II - Caractéristiques du projet	4
a) - Réglementation applicable	4
b) - Présentation	4
c) - Classement	5
d) - Description	5
e) - Caractéristiques constructives	5
III - Caractéristiques des installations.....	6
a) - Description du système de sécurité incendie	6
b) - Système de mise sécurité incendie (SMSI).....	9
c) - Unité d'aide à l'exploitation (UAE).....	9
d) - Alimentation électrique de sécurité (AES).....	9
IV - Organisation des zones de détection et des zones de mise en sécurité	10
a) - Fonction évacuation	10
b) - Fonction compartimentage.....	11
c) - Fonction désenfumage.....	12
d) - Arrêt technique.....	13
V - Attendus des fonctionnements du S.S.I. pour l'établissement	14
VI - Plans / Assistance pour la localisation de l'alarme Feu	14
VII - Foyer types - Méthodes d'essais d'efficacité	15
VIII - Essais fonctionnels et autocontrôle du SDI	15
IX - Procédure de réception technique du système de sécurité incendie	15
X - Lexique.....	20
XI - Tableau de corrélation et dénomination des zones	21

I - Préambule

Conformément au § 5.3 de la norme NF S 61-931, le présent document est intitulé « Cahier des Charges Fonctionnel du S.S.I ».

Il s'attache à définir :

- Reprendre le concept de mise en sécurité qui décrit les principes de mise en sécurité et l'organisation du SSI prévus pour des bâtiments en fonction :
 - De la réglementation en vigueur
 - Du respect des normes
 - Des demandes spécifiques du maitre d'ouvrage et de celles liées à l'exploitation du bâtiment
 - Des matériels utilisés
- La catégorie du SSI et le type d'équipement d'alarme pour l'évacuation
- Le niveau de surveillance au sens de la norme NF S 61-970
- Définition des zones de détections (ZDA/ ZDM) et des zones de mise en sécurité (ZA/ ZC/ ZF)
- Les scénarios type de mise en sécurité
- Les tableaux définissant la corrélation entre chaque ZD et les ZS
- Le positionnement des matériels centraux et d'exploitation ainsi que leurs conditions d'implantation
- Les fonctionnalités de l'UAE conformément aux normes NF S 61-932 et NF S 61-970
- Les modalités d'exploitation définies par le maitre d'ouvrage et la définition des moyens techniques mis en œuvre en conséquence (alarme restreinte, générale et//ou générale sélective, temporisation, tableaux répétiteurs...)
- Définition des modes de fonctionnement des DCT, des options de sécurité des DAS et des réarmements pour tous les différents constituants du SSI
- Les éventuelles particularités d'exploitation du site
- La procédure de réception technique du SSI

Le présent cahier des charges fonctionnel du SSI ne se substitue pas aux documents (CCTP et autres textes) réalisées par la maitrise d'œuvre. Il doit être pris en compte au même titre que les CCTP.

Le présent document devra être transmis par le maître d'ouvrage au bureau de contrôle ainsi qu'à la commission de sécurité pour avis.

II - Caractéristiques du projet

a) - Réglementation applicable

- Code de la construction et de l'Habitation, Art. R.123-1 à R.123-55
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et complété par l'arrêté du 2 février 1993 concernant les SSI.
- Arrêté du 10 décembre 2004 modifié, complétant l'arrêté du 25 Juin 1980 modifié portant approbation des dispositions particulières du règlement de sécurité pour les établissements de type U

Normes :

- Normes des SSI : NF S 61-930 à NFS 61-940
- NF S 61-950, NFS 61-961, NFS 61-965
- NF S 61-970
- NFS 61-962 (abrogée) pour les Tableaux de Signalisation existants
- NF S 32-001, NF S 48-150, NF EN 60-849
- NF EN 54-1, NF EN 54-2, NF EN 54-33, NF EN 54-4, NF EN 54-5, NF EN 54-7, NF EN 54-10
- NF EN 54-11, NF EN 54-12, NF EN 54-17, NF EN 54-18 NF EN 54-20, NF EN 54-21
- NF EN 12101-1, NF EN 12101-2, NF EN 12101-33, NF EN 12101-6, NF EN 12101-8, NF EN 12101-10
- Norme NF C 15-100 Installations électrique à basse tension
- Norme NF X 08-003 Couleurs et signaux de sécurité

En réponse à l'alinéa 2 de l'article MS58 du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux Etablissement Recevant du Public qui stipule : « L'installation des Systèmes de détection doit être réalisée par des entreprises spécialisées et dument qualifiées ».

b) - Présentation

Le projet consiste à :

- équiper en fluides Médicaux les chambres du R+5 (1 prise Oxygène et une prise Vide par lit - 14 lits)
- mettre en conformité la distribution intérieure des fluides Médicaux Oxygène et Vide (respect des zones U10 - Alarme sur équipements de seconde détente et d'isolement vide)
- aménager une chambre double dans les locaux bureaux N°319 et 320 au R+3
- aménager une chambre double dans les locaux bureau N° 418 et Stockage matériel médical au R+4
- aménager une chambre simple PMR dans le local Salon N° 454 au R+4
- aménager une chambre simple PMR dans le local Salon N° 563 au R+5
- réhabiliter les 12 salles d'eau des chambres du R+5

- vérifier et adapter si nécessaire le SSI de catégorie A pour donner suite aux travaux de remplacement du matériel central en 2023

c) - Classement

Conformément à la notice de sécurité, le site de structure d'accueil est classé en 4^{ème} catégorie de type U.

d) - Description

Il est prévu l'extension de l'équipement d'alarme de type 1 existant (de marque CHUBB remplacé en 2023) répondant aux dispositions de l'article MS 61 et de la norme NF S 61 936, et permettant de diffuser l'alarme générale sélective.

Dans le cadre du projet, la vérification de la conformité du SSI remplacé sera à réaliser.

La centrale incendie sera placée dans le secrétariat du R+1 à proximité de l'accueil et des tableaux répéteur d'alarme sont placés à chaque niveau (au niveau de la gaine ascenseur monte-malade).

La surveillance de l'établissement est assurée par des employés spécialement désignés, entraînés à la mise en œuvre des moyens de secours et formés à l'évacuation des résidents par transferts horizontaux avant l'arrivée des secours, et à l'exploitation du SSI.

e) - Caractéristiques constructives

Il est installé de la détection dans tous les locaux sauf sanitaires, salles de bains communes et salle de bains des chambres.

Les circulations des locaux à sommeil (du R+2 au R+5) et le hall du RDC accessible au public de ces bâtiments sont désenfumés mécaniquement.

Le hall d'attente du R+1 n'est pas désenfumé car il ne participe pas à l'évacuation des locaux à sommeil.

III - Caractéristiques des installations

a) - Description du système de sécurité incendie

Le site est équipé d'un SSI catégorie A avec équipement d'Alarme de type 1.

Positionnement du matériel central

Le matériel Central du SSI est implanté dans le secrétariat au R+1 à proximité de l'accueil.

Les plans synoptiques de l'établissement avec les zones de mise en sécurité et les zones de détection seront affichés à proximité des centrales S.S.I ainsi que les consignes d'utilisation.

Système de détection incendie (SDI)

Les SDI sont mis en œuvre en respectant les exigences de la NFS 61-970, le critère d'implantation de la détection incendie est : SURVEILLANCE TOTALE (hormis les espace cachés, les sanitaires et les cages d'escalier). L'ensemble des règles de la NFS 61-970 est appliqué.

Les AES du matériel central devront être remplacé dans le cadre des travaux.

Le SSI sera alimenté depuis une source principale au moyen d'une dérivation issue directement du tableau principal de l'établissement en amont de la coupure générale du bâtiment. Cette dérivation sera sélectivement protégée, correctement étiquetée, réservée à l'usage exclusif du SSI, réalisée en câble de la catégorie CR1-C1 au sens de la norme NF C 32-070.

Equipement de contrôle et de signalisation (ECS)

La technologie des ECS est de **type adressable**. L'équipement d'alimentation électrique du SDI est conforme à la norme NF EN 54-4.

Tableau répéteur d'exploitation (TRE)

L'établissement est équipé de tableaux répéteurs d'exploitation permettant :

- une synthèse de signalisation prenant en compte toutes les informations correspondant à chaque changement d'état, à l'exception du retour à l'état de veille
- une signalisation optique doublée d'une signalisation sonore
- un affichage alphanumérique du nom de la zone sollicitée
- la liaison entre l'ECS et le tableau de report sera placée sous surveillance depuis l'ECS ; un voyant de couleur verte, allumé en permanence sur le tableau de report, attestera qu'il en est bien ainsi

Localisation : à proximité de l'ascenseur monte malade au niveau 2, 3, 4 & 5

Déclencheurs manuels (DM)

Les déclencheurs manuels sont disposés à chaque issue de l'établissement. Cette disposition est existante et sera à conserver

Détection automatique d'incendie (DAI)

La détection automatique d'incendie assure la surveillance :

- de l'ambiance de tous les locaux (hors sanitaires, les salles de bains, et escaliers)
- des circulations
- des locaux techniques

La détection automatique sera à adapter pour les chambres créées.

Ils seront repérés en fonction de la zone de détection et de leur position sur le bus.

Indicateur d'action

Les indicateurs d'action seront placés à l'extérieur de chaque local. Les indicateurs d'action des locaux cachés devront être clairement identifiés de façon sure et durable.

Câblages, matériels déportés et voies de transmission

Le câblage du SSI existant pourra être conservé car les travaux ne concernent que la modernisation de la centrale et le remplacement des détecteurs (Selon norme AFNOR S 61 D N617 concernant l'interprétations relatives à plusieurs articles de la NF S 61-970). Toutefois, le câblage des détecteurs rajoutés devra être réalisé conformément à la NFS 61-970.

Les matériels déportés qui alimentent les D.A.S. seront situés dans la zone de compartimentage concernée (dans la même ZC).

Les câbles de télécommande et de contrôle seront de type C2 dans la ZF asservie. Si les matériels ne se situent pas dans la même ambiance que les D.A.S. alimentés, ils seront placés dans un V.T.P., et les câbles de télécommande et de contrôle seront de type CR1.

Les voies de transmission seront de type rebouclé, réalisées en câble CR1 et seront surveillées.

Le câblage devra respecter les données constructeurs et les normes en vigueur. En particulier, la NFC 15-100, NF S 61-970 ET NF S61-932. Le câblage SSI (courant faible) doit être séparé des câbles courants fort. Il doit être distant de 0.5 m de tout autre câblage « courant fort ».

Les lignes électriques mises en œuvre dans le cadre de la réalisation d'un Système de Sécurité Incendie (S.S.I.) ne doivent en aucun cas emprunter un conduit aéraulique.

Le repérage, durable dans le temps, des câbles SSI doit être réalisé aux bornes de l'ECS, des alimentations électriques et des boites de jonction / dérivation.

En sécurité incendie, le diamètre des conducteurs ne sera jamais inférieur à 8/10° de mm être de type rigide, pour garantir une résistance mécanique convenable. La catégorie des câbles utilisés sera C2 (au sens de la NFC 32-070) au minimum. Les câbles devront être posés sous protection mécanique (tube, gaine, moulure, chemin de câble).

Dans le cas des lignes réalisées en câbles de CR1, les dispositifs de suspension, de dérivation ou de jonction correspondants et leurs enveloppes devront satisfaire à l'essai du fil incandescent (960°C) avec un temps d'extinction des flammes, après retrait du fil incandescent de 5 secondes maximum.

Un câble multipaire n'est autorisé que si cela est clairement précisé dans les notices du constructeur. Le câblage reliant directement l'ECS au premier point sur l'aller et le retour du circuit de détection reboucle doit être en catégorie CR1.

Le câblage devra respecter les diamètres nominaux ci-dessous :

- Circuit de détection : 0,8 mm²
- Liaisons d'alimentation électrique en énergie : 1,5 mm² en rigide
- Autres liaisons sans énergie 0,8 mm²

Lorsque le domaine de surveillance comporte des locaux non surveillés (cas de la surveillance partielle ou locale) alors :

- Dans la traversée de ces locaux, les voies de transmission non rebouclées, y compris les circuits de détection et les voies de transmission redondantes, doivent être réalisées en câble de la catégorie CR1 au sens de la norme NF C32-070.
- Les voies de transmission rebouclées, y compris les circuits de détection, peuvent être réalisées en câbles de la catégorie C2 au sens de la norme NF C 32-070 si elles ne traversent qu'une seule fois le même local non surveillé, sinon elles doivent être réalisées en câbles de la catégorie CR1 au sens de la norme NF C 32-070 dans la traversée de ce local.

Le système doit être conçu de manière à limiter les conséquences d'un défaut (court-circuit ou coupure ou mise à la terre) survenant sur les câbles ou les raccordements, que le système soit en état de veille ou lors d'un incendie. En particulier, les exigences suivantes doivent être respectées :

a) un défaut sur un circuit de détection au sens de la norme NF EN 54-2 ne doit pas faire perdre :

- Plus d'un seul type de fonction (détection automatique ou détection manuelle) ;
- Plus de 32 points répartis sur un maximum de 32 Zones de Détection (Z.D.)

b) un circuit de détection, au sens de la norme NF EN 54-2, ne doit pas comporter plus de 128 points : Dans le cas où le circuit de détection passe deux fois dans la même Z.D., ces portions de circuit transitant deux fois doivent être en CR1.

Les câbles d'alimentation des Diffuseurs Sonores Non Autonomes (D.S.N.A.) et des Diffuseurs Lumineux (D.L.) doivent satisfaire aux dispositions suivantes :

- ils doivent être de catégorie CR1 (au sens de la norme NF C 32-070). Les dispositifs de dérivation ou de jonction correspondants et leurs enveloppes doivent satisfaire à l'essai au fil incandescent défini dans la norme NF EN 60695-2-11, la température du fil incandescent étant de 960 °C ;
- ils doivent être indépendants de toute autre canalisation électrique. En particulier, toute intervention sur une des autres installations de distribution doit pouvoir s'effectuer sans affecter le fonctionnement de l'Equipement d'Alarme.

b) - Système de mise sécurité incendie (SMSI)

Centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI)

La technologie du CMSI est de **type adressable**.

Le CMSI gèrera les fonctions suivantes :

- évacuation
- compartimentage
- désenfumage
- les arrêts technique

Les matériels sont composés de report d'exploitation du CMSI tel que défini à l'article 3.3 de la norme NFS 61-935, à savoir :

- une synthèse de signalisation prenant en compte toutes les informations correspondant à chaque changement d'état, à l'exception du retour à l'état de veille
- une signalisation optique doublée d'une signalisation sonore acquittable seulement depuis l'U.S.

c) - Unité d'aide à l'exploitation (UAE)

Sans objet

d) - Alimentation électrique de sécurité (AES)

Système de mise en sécurité incendie

Le SMSI est doté d'une Alimentation Electrique de Sécurité, conforme à la norme NFS 61-940, assurant les fonctions de mise en sécurité pendant 1 h au moins au terme des 12 h de rupture de l'alimentation normale, selon NFS 61-970 § 6.3.

Les reports de défaut secteur et synthèse défaut batteries sont renvoyés sur l'Unité de Signalisation du CMSI.

Les AES du matériel central devront être remplacé dans le cadre des travaux.

Groupe électrogène de sécurité (GES)

Sans objet

Groupe électrogène de remplacement

Le site est équipé d'un groupe électrogène de remplacement permettant de secourir l'ensemble de l'installation. Ce groupe aura une autonomie de 48 h, en cas de défaillance de la source normale, il permettra d'alimenter en priorité les blocs autonomes d'éclairage de sécurité et l'ensemble des départs de sécurité de désenfumage.

IV - Organisation des zones de détection et des zones de mise en sécurité

a) - Fonction évacuation

Unité de gestion d'alarme

Le site a une même zone d'alarme (ZA).

L'alarme sera de type Alarme Générale Sélective dans le bâtiment.

Les diffuseurs sonores sont installés dans les circulations.

Des diffuseurs lumineux sont ou seront installés dans les sanitaires du public et du personnel.

Système de sonorisation de sécurité (SSS)

Sans objet.

Fonctions liées à l'évacuation (ATEclairage de sécurité, ATLumière, ATSonorisation)

L'éclairage de sécurité est conforme à la norme NFC 71-800. Il est réalisé par des blocs autonomes autotestables et télécommandés.

Déverrouillage d'issues de secours

Sans objet

Unité de gestion centralisée des issues de secours (UGCIS)

Sans objet

b) - Fonction compartimentage

Organisation des zones

L'établissement comprendra dix zones de compartimentage conformes à l'article U10 comme définies selon plans joints.

Le R+2 à R+5 de l'établissement sont recoupés en 2 zones protégées par des parois CF1h. de façade à façade et par une porte de recouplement pare-flammes de degré ½ h et à fermeture automatique.

Le R+2 est divisé en 2 zones de compartimentage U10, une de 6 lits (inchangées) et une zone de 10 lits (disposition existante inchangées dans le cadre des travaux).

Le R+3 est divisé en 2 zones de compartimentage U10 composé, une de 6 lits et une zone de 10 lits (ajouts de 2 lits). Il existe un déséquilibre de lit pour ce niveau. Dans la zone U10 de 6 lits, il existe un salon permettant de mettre 4 lits en cas de transfert horizontal.

Le R+4 est divisé en 2 zones de compartimentage U10 composé, une de 7 lits (ajout de 1 lits dans l'ancien salon) et une zone de 10 lits (ajouts de 2 lits au lieu de 2 bureaux existants). Il existe un déséquilibre de lit pour ce niveau. Dans la zone U10 de 6 lits, il existe un bureau permettant de mettre 1 lits et une chambre simple qui permet de mettre un lit supplémentaire en cas de transfert horizontal.

Le R+5 est divisé en 2 zones de compartimentage U10, une de 7 lits (ajout de 1 lit dans l'ancien salon) et une zone de 7 lits (disposition existante inchangées dans le cadre des travaux).

Les zones U10 sont de surfaces équivalentes.

Ces dispositions sont à faire valider par la commission de sécurité.

Portes battantes à fermeture automatique (PFA)

Suivant l'article U10, les portes des circulations sont pare-flammes de degré ½ h et à fermeture automatique.

Les blocs-portes sont des ensembles DAS conformes à la norme NFS 61-937. La commande des portes est à rupture de courant (tension à définir).

Les blocs portes va-et-vient comporteront une partie vitrée à hauteur de vue et le vitrage seront transparent selon Art. CO 44.

Sur la face apparente des portes, en position d'ouverture, il sera installé une plaque signalétique bien visible portant en lettres blanches sur fond rouge « PORTE COUPE-FEU - NE METTEZ PAS D'OBSTACLE A LA FERMETURE » selon Art. CO 48.

Cette disposition ne s'oppose pas au maintien des portes en position fermée.

L'installation sera à adapter dans le cas où le principe de compartimentage du tableau de corrélation n'est pas respecté.

Portes à fermeture automatique situées en limite de deux zones de compartimentage

Les portes situées en limite de zone de compartimentage seront équipées de contacts de position de sécurité.

Le câblage des contacts de position est de type CR1.

Clapets coupe-feu (CCF)

Si le projet prévoit des clapets coupe-feu, alors :

- si ils sont situés en limite de ZC, ils seront asservis à la détection automatique et manuelle. Ils devront être télécommandés par le CMSI, coupe-feu 2 heures sous 500 Pa et conformes à la NFS 61 937. (selon art. CH32 §6)
- si ils sont internes à une ZC, ils seront auto-commandés par déclencheur thermique (selon art. CH32 §6)

Signalisations des DAS communs à deux zones de compartimentage

Les clapets situés en limite de zone de compartimentage seront équipés de contacts de position d'attente et de sécurité.

c) - Fonction désenfumage

Organisation des zones

Les circulations des locaux à sommeil (du R+2 au R+5) et le hall du RDC accessible au public de ces bâtiments sont désenfumés mécaniquement.

Les extracteurs de désenfumage sont alimentés en CR1 depuis le TGS du bâtiment.

Les dispositifs existants sont prévus d'être conservés.

Volets coupe-feu

Les volets de désenfumage sont estampillés NF et équipés de contact de position d'attente et de sécurité.

Chaque ventilation haute sera équipée d'un réarmement électrique. Le bouton de réarmement sera installé dans la zone de désenfumage.

Volets coupe-feu pour conduit collectif (VCC)

Le bâtiment possède des conduits collectifs de désenfumage ; des dispositifs d'inter-verrouillage entre chaque volet d'un niveau différent utilisant le même conduit de désenfumage sont mis en œuvre.

Dispositif de commande manuelle (DCM)

Ils seront implantés sur la centrale.

Réarmement des dispositifs actionnés de sécurité de désenfumage

Les commandes de réarmement des extracteurs de désenfumage sont positionnées à proximité du CMSI.

d) - Arrêt technique

Fonction liée au désenfumage arrêt technique ventilation (ATV)

L'arrêt du traitement d'air et des ventilateurs de climatisation sera asservi à l'alarme incendie.

Les extracteurs VMC, suivant articles CH42 ou CH43, non coupés par l'arrêt ventilation ne seront pas asservis.

La commande d'arrêt automatique du traitement d'air sera doublée par une commande manuelle clairement identifiée et située hors de l'UCMC.

Fonction liée à au compartimentage Non-stop Ascenseurs

Le non-stop ascenseur, c'est-à-dire le non-arrêt de la cabine au niveau de la zone sinistrée (1 NSA par niveau & par zone de compartimentage), devra respecter la norme NF S 61-932.

Nota : le découpage des zones d'alarme, de compartimentage et de désenfumage est représenté dans les plans joints

V - Attendus des fonctionnements du S.S.I. pour l'établissement

Le fonctionnement du Système de Sécurité Incendie devra être conforme aux articles J et en particulier :

La détection automatique incendie des chambres, des appartements ou locaux doit mettre en œuvre :

- l'alarme générale sélective telle que visée à l'article U45
- les dispositifs actionnés de sécurité de la fonction compartimentage de la zone sinistrée
- pour l'ensemble de la zone d'alarme, le déverrouillage des systèmes de contrôle d'accès
- le non arrêt des cabines d'ascenseurs dans la zone sinistrée visées à l'article U44
- le cas échéant, le désenfumage du local sinistré

Outre les asservissements prévus au paragraphe ci-dessus, la détection incendie des locaux visés à l'article U44, des circulations horizontales et des compartiments doit mettre en œuvre :

- le désenfumage des circulations de la zone de compartimentage (zone U10)

La détection incendie des combles doit mettre en œuvre :

- l'alarme générale sélective du bâtiment
- les éventuels asservissements liés à ces combles
- pour l'ensemble du bâtiment, le déverrouillage des systèmes de contrôle d'accès

Les déclenchements manuels d'alarmes visés à l'article MS65 doivent mettre en œuvre, dans les conditions fixées à l'articles U44 & U45 et sans temporisation, l'ensemble des asservissements cités ci-dessus à l'article U44 à l'exception du désenfumage.

En application de l'article MS63, l'équipement d'alarme doit permettre de diffuser l'alarme générale sélective visée à l'article MS61.

VI - Plans / Assistance pour la localisation de l'alarme Feu

Il est nécessaire de faire rapidement, facilement et sans ambiguïté la relation entre les signalisations de l'équipement de Contrôle et de Signalisation (E.C.S.) et la position géographique d'une Zone de Détection (Z.D.) en alarme feu.

Pour cela, un plan de zones de détection à jour (de tout l'établissement) sera installé à côté du matériel central SSI.

VII - Foyer types - Méthodes d'essais d'efficacité

Dans tous les cas, le type et le nombre de foyers d'essais doivent être en corrélation avec les risques encourus au sein de l'établissement en tenant compte des conditions normales d'exploitation.

La vérification du niveau de performance est faite au moyen de Foyers-Types de Site (F.T.S.).

Le F.T.S. étant le moyen utilisé pour vérifier que le niveau de performance requis pour l'installation est atteint, il est nécessaire que l'alarme feu de la zone de détection considérée soit déclenchée, dans les conditions d'essai propres à chaque F.T.S., quel que soit l'emplacement du F.T.S. dans le volume surveillé.

Il sera réalisé un foyer type dans 5% des locaux.

VIII - Essais fonctionnels et autocontrôle du SDI

Préalablement à la réception technique, l'installateur réalise, pour chaque matériel qui le concerne, l'ensemble des essais fonctionnels et doit établir un document indiquant les résultats obtenus et attestant du bon fonctionnement de chacun des matériels. Ce document doit être fourni, notamment au coordinateur SSI, et annexe au dossier d'identité.

IX - Procédure de réception technique du système de sécurité incendie

Conformément aux exigences de la norme NFS 61-931, le coordonnateur SSI rédigera le Procès-Verbal de Réception Technique du Système de Sécurité Incendie.

Il sera fourni au coordonnateur SSI, en cours et en fin de chantier, par chaque entreprise concernée, les documents permettant la constitution du Dossier d'Identité du SSI, le résultat de leurs autocontrôles justifiant l'achèvement complet de l'installation et du bon fonctionnement de celle-ci.

La Réception Technique sera effectuée en présence de l'ensemble des intervenants (maîtres d'œuvre, entreprises et utilisateurs). L'entreprise et le fabricant du matériel devront fournir une attestation de formation du personnel d'exploitation.

La réception technique fera l'objet des vérifications suivantes :

- respect du présent Cahier des Charges Fonctionnel
- fonctionnement de l'installation (réalisation ponctuelle d'essais de détection et de désenfumage)

Les entreprises mettront à disposition du coordonnateur SSI les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de l'ensemble des essais permettant la vérification de la conformité et du bon fonctionnement des installations.

Dossier d'identité du SSI

A l'issue de la mission de coordination définie dans la norme NF S 61-931, un dossier technique dénommé « Dossier d'Identité du S.S.I. » sera constitué par le coordonnateur S.S.I. conformément à l'article 14 de la NFS 61-932, ce dossier doit comporter, au minimum, les informations suivantes, classées selon le répertoire suivant :

PRESENTATION DU DOSSIER	
Sommaire	Liste des différentes parties figurant dans le dossier
Tableau d'organisation des rubriques	Tableau permettant d'identifier l'organisation des rubriques définies ci-après dans les différentes parties du dossier d'identité. <i>Ce tableau doit respecter l'ordre de A à Y.</i>
Liste des documents figurant dans le dossier	Intitulé, version (date, indice ...) <i>Cette liste peut être générale pour l'ensemble du dossier ou organisée par rubrique.</i>

RUBRIQUES	INFORMATIONS MINIMALES
A – Présentation du SSI	Descriptif de l'ensemble du SSI installé contenant : <i>(Photographie du SSI installé dans sa globalité intégrant les différentes modifications)</i> — descriptif Bâtiment ; — catégorie du SSI ; — type d'équipement d'alarme ; — fonctions détection ; — fonctions de mise en sécurité ; — implantation des matériels centraux ; — particularités éventuelles liées au site ; — représentation des faces avant ECS et CMSI (plan, photo,...).
B – Listes des matériels du SSI installé	Désignations et quantités par type d'éléments (DAI, DM, CCF, portes....)
C – Consignes pour l'exploitation du SSI	Consignes simplifiées d'exploitation des matériels principaux (ECS, CMSI...)
D – Plans des zones de détection	Plan schématique identifiant les zones de détection (ZDA et ZDM).
E – Plans des zones de mise en sécurité	Plan schématique identifiant les zones de mise en sécurité (ZA, ZC et ZF).
F – Plans de récolement détection	Plans précisant la localisation des : — matériels centraux et déportés ; — tableaux répéteurs et faces avant déportées ; — détecteurs automatiques d'incendie (DAI) ; — déclencheurs manuels d'alarme (DM) ; — orifices de prélèvement ; — indicateurs d'action externes (IA) ; — systèmes détecteurs autonomes déclencheurs (SDAD) ; — alimentations ; — volumes techniques protégés (VTP) ; — cheminements techniques protégés (CTP). Ces plans de localisation doivent intégrer les liaisons de principe du SDI avec leurs caractéristiques (C2 ou CR1.....).
G – Plans de récolement SMSI	Plans précisant la localisation et l'identification des : — matériels centraux et déportés ; — tableaux répéteurs et faces avant déportées ; — dispositifs de commande ; — dispositifs commandés terminaux (DCT) ; — éléments avec contrôle de position non télécommandés ; — organes de réarmement ; — alimentations ; — volumes techniques protégés (VTP) ; — cheminements techniques protégés (CTP). Ces plans de localisation doivent intégrer les liaisons de principe du SMSI avec leurs caractéristiques (C2 ou CR1.....)

H – Plans du SSS	Plan de positionnement des haut-parleurs ; Plan des LAI par type.
I – Corrélations entre ZD et ZS telles que réalisées	Tableaux de corrélations précisant pour chaque zone de détection (ZD) les zones de mise en sécurité (ZS) qu'elle déclenche.
J – Corrélations entre ZS et DCT telles que réalisées	Tableaux de corrélations précisant pour chaque zone de mise en sécurité (ZS) la liste exhaustive des dispositifs commandés terminaux (DCT) qui la composent et les particularités éventuelles.
K – Schémas unifilaires du SSI installés	— Synoptique général du SSI ; — Synoptique SDI intégrant les liaisons d'alimentation issues des EAE/AES/EAES ; — Synoptique SMSI intégrant les liaisons d'alimentation issues des EAE/AES/EAES.
L – Listing de programmation ECS	Liste des points de détection avec intitulés, ZD, adresses.
M – Listing de programmation CMSI	Listing de programmation CMSI.
N – Document preuve, après travaux, de l'adéquation entre la capacité des EAE/EAES/AES et l'autonomie exigée. <i>(Document complémentaire)</i>	Pour ECS et CMSI : Justificatif des relevés de consommations et de puissance par rapport au bilan de puissances théoriques.
O – Installation de ventilation Schéma de principe de l'installation réalisée <i>(Document complémentaire)</i>	Identification des CTA, Clapets coupe-feu télécommandés ou auto-commandés avec report de position, si ces éléments sont connectés au CMSI ou au DCS.
P – Installation de désenfumage Schéma de principe de l'installation réalisée. <i>(Document complémentaire)</i>	Identification des volets et des ventilateurs de désenfumage, exutoires, ouvrants.
Q – Installation de désenfumage Débits et APS <i>(Document complémentaire)</i>	— Débits de désenfumage : document précisant les valeurs de calcul théoriques et les valeurs mesurées à la mise en service. — Capacité des APS en fonction du calcul, type (température maximale d'utilisation pour APS usage unique) et pression mesurée du réseau.
R – Historique des travaux réalisés	Identification des opérations de travaux réalisés sur le SSI : — date d'installation du SSI d'origine ; — liste des travaux réalisés avec descriptif, date et identification du coordinateur SSI.
S – Cahier des charges fonctionnel SSI	Contenu défini dans la norme NF S 61-931. <i>Il peut exister un cahier des charges fonctionnel par opération de travaux</i>
T – Rapport de réception technique établi par le coordinateur SSI	Contenu défini dans la norme NF S 61-931.
<i>Les rubriques suivantes U – V – W – X et Y (si SSS existant) peuvent être réparties par équipement ou par fonction.</i> <i>Exemple : SDI/CMSI – Fonction compartimentage – Fonction désenfumage – Fonction évacuation...</i> <i>Cette disposition pourra être définie contractuellement.</i>	

U – Notices exploitation et maintenance	— SDI — CMSI — DCS — BAAS, BAAL, BAASL — ECSAV — TR — DAS — Ventilateurs désenfumage — Télécommande pour BAES/BAEH — Groupe électrogène de sécurité — Haut-parleurs utilisés dans le cadre du SSS — ...
V – Justificatifs de conformité des équipements	Conformité aux normes, avis de chantier, ... <i>Pour chaque matériel, il doit être possible de faire le lien entre son identification faite sur les plans de récolement et ses documents correspondants.</i>
W – Justificatifs d'associativité des équipements	Rapports d'associativité et documents attestant de l'associativité entre les différents constituants. <i>Pour chaque matériel, il doit être possible de faire le lien entre son identification faite sur les plans de récolement et ses documents correspondants.</i>
X – Rapport d'essais par autocontrôle	Liste détaillée des essais réalisés par les installateurs avec leurs résultats.
Y – Rapport de réception acoustique du SSS : autocontrôle ou bureau d'études acoustiques <i>(Lorsque exigé contractuellement)</i>	Le document doit préciser : — le nombre de LAI et leur emplacement ; — le volume des LAI et les surfaces par type de matériaux associées au LAI ; — la combinaison de la séquence élémentaire : type signal sonore – silence – message d'alarme – silence – traduction(s) du message d'alarme (si prévu) – silence et les durées du signal d'alarme et des silences composant la séquence ; — pour les signaux d'alarme : - le nombre et l'emplacement des points de mesure pour la réception ; - la signature spectrale du bruit ambiant retenu pour le réglage de l'audibilité ; - la signature spectrale du signal d'alarme au point de réception ; - la preuve des 10dB d'émergence des fréquences fondamentales et des harmoniques associées ; — pour les messages d'alarme : - le nombre et l'emplacement des points de mesure pour la réception ; - la signature spectrale du bruit ambiant retenu pour le réglage de l'intelligibilité, la signature spectrale du signal d'alarme au point de réception ; - les valeurs d'intelligibilité.

VII - Lexique

AES	Alimentation Electrique de Sécurité
AG	Alarme Générale & lumineux
AGS	Alarme Générale Sélective
AT EC	Allumage Eclairage de Sécurité BAES/BAEH
AT Lum	Remise en lumière
AT NSA	Arrêt Technique Non-Stop Ascenseur
AT Sono	Arrêt Technique programme en cours Sono
AT VMC	Arrêt Technique Ventilation
BAAS	Bloc Autonome d'Alarme Sonore
CMSI	Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie
CTP	Cheminement Technique Protégé
DAI	Détecteur Automatique d'Incendie
DAC	Dispositif Adaptateur de Commande
DAS	Dispositif Actionné de Sécurité
DCT	Dispositif Commandé Terminal
DECT	Dispositif Electrique de Commande et de Temporisation
DL	Diffuseur Lumineux
DM	Déclencheur Manuel
DSNA	Diffuseurs Sonores Non Autonomes
EAE	Equipement d'Alimentation Electrique
EAES	Equipement d'Alimentation en Energie de Sécurité
ECS	Equipement de Contrôle et de Signalisation
GTB	Gestion Technique du Bâtiment
GTC	Gestion Technique Centralisée
I/O	Interface d'entrée sortie
IS	Portes Issues de Secours
PA	Portes Automatiques
PFA	Porte Fermeture Automatique
SDI	Système de Détection Incendie
SMSI	Système de Mise en Sécurité Incendie
SSI	Système de Sécurité Incendie
SSS	Système de Sonorisation de Sécurité
TR	Tableau Répétiteur
TRA	Tableau Répétiteur d'Alarme restreinte
TRC	Tableau Répétiteur de Confort
TRE	Tableau Répétiteur d'Exploitation
UAE	Unité d'Aide à l'Exploitation
UGA	Unité de Gestion d'Alarme
VTP	Volume Technique Protégé
ZA	Zone d'Alarme
ZC	Zone de Compartimentage
ZD	Zone de Détection
ZDA	Zone de Détection Automatique
ZDM	Zone de Détection Manuelle
ZF	Zone de désenfumage
ZS	Zones de mise en Sécurité

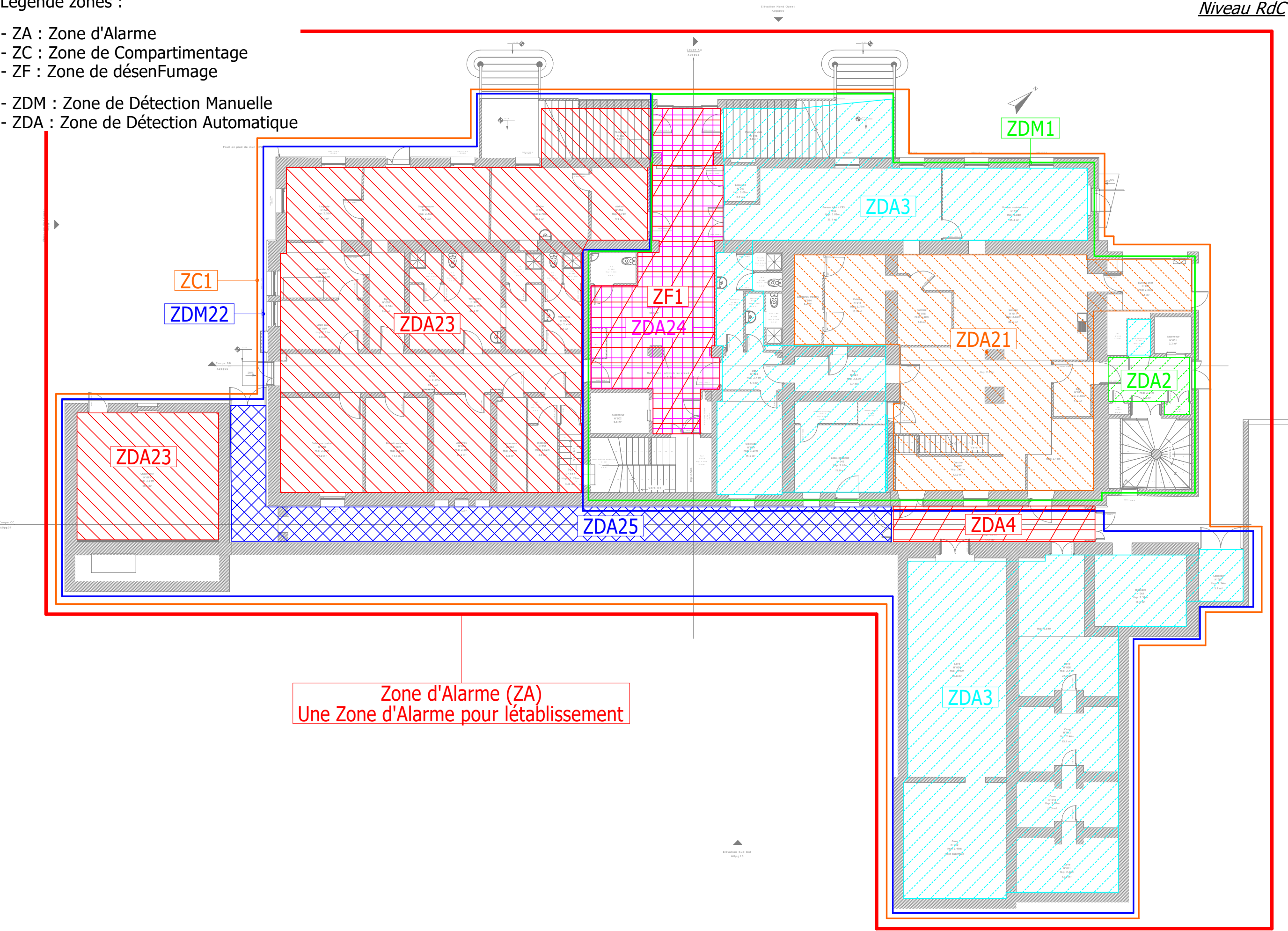
VIII - Tableau de corrélation et dénomination des zones

TABLEAU DE CORRELATION :
G313 - SMR MAURICE DELORT
15800 VIC-SUR-CERE

NIVEAUX	DESIGNATION	ZONES DE DETECTION	ZONE ALARME	ZONES DE COMPARTIMENTAGE	ZONES DE DESENFUMAGE	FONCTION D'EVACUATION		FONCTION DE COMPARTIMENTAGE																		FONCTION DE DESENFUMAGE			ARRET TECHNIQUE					
						AGS	LIBERATION DES ISSUES DE SECOURS	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11	P12	CCF 1	CCF 2	CCF 3	CCF 4	CCF 5	CCF 6	CCF 7	CCF 8	CCF 9	EXT. Sud	EXT. Sud Rdc	EXT. Nord	NSA 1 MONTE MALADE	NSA 2 ASCENSEUR	ARRET VENTILATION
RDC	DETECTION MANUELLE LOCAUX NORD RDC	ZDM1	ZA1	ZC1		X	X																											
	DETECTION AUTOMATIQUE CIRCULATION ASC. NORD	ZDA2	ZA1	ZC1		X	X	X											X	X											X	X	X	
	DETECTION AUTOMATIQUE LOCAUX NORD RDC	ZDA3	ZA1	ZC1		X	X	X											X	X											X	X	X	
	DETECTION AUTOMATIQUE COUR ANGLAISE NORD	ZDA4	ZA1	ZC1		X	X	X	X										X	X											X	X	X	
	DETECTION AUTOMATIQUE LOCAUX CUISINE	ZDA21	ZA1	ZC1		X	X	X											X	X											X	X	X	
	DETECTION MANUELLE LOCAUX SUD RDC	ZDM22	ZA1	ZC1		X	X																											
	DETECTION AUTOMATIQUE LOCAUX SUD RDC	ZDA23	ZA1	ZC1		X	X	X											X	X										X	X	X		
	DETECTION AUTOMATIQUE CIRCULATION SUD RDC	ZDA24	ZA1	ZC1	ZF1	X	X	X	X										X	X	X						ZF1			X	X	X	X	
	DETECTION AUTOMATIQUE COUR ANGLAISE SUD	ZDA25	ZA1	ZC1		X	X	X											X	X										X	X	X	X	
R+1	DETECTION MANUELLE LOCAUX NORD R+1	ZDM5	ZA1	ZC2		X	X																								X	X	X	
	DETECTION AUTOMATIQUE LOCAUX NORD R+1	ZDA6	ZA1	ZC2		X	X		X				X	X						X										X	X	X		
	DETECTION AUTOMATIQUE CIRCULATION NORD R+1	ZDA7	ZA1	ZC2		X	X		X				X	X						X										X	X	X		
	DETECTION MANUELLE LOCAUX SUD R+1	ZDM26	ZA1	ZC2		X	X																											
	DETECTION AUTOMATIQUE LOCAUX SUD R+1 & SAM	ZDA27	ZA1	ZC2		X	X		X				X	X						X										X	X	X		
	DETECTION AUTOMATIQUE CIRCULATIONS SUD R+1	ZDA28	ZA1	ZC2		X	X		X				X	X						X										X	X	X		
R+2	DETECTION MANUELLE LOCAUX NORD R+2	ZDM8	ZA1	ZC3		X	X																											
	DETECTION AUTOMATIQUE LOCAUX NORD R+2	ZDA9	ZA1	ZC3		X	X							X							X										X	X		
	DETECTION AUTOMATIQUE CIRCULATION NORD R+2	ZDA10	ZA1	ZC3	ZF2	X	X							X							X							ZF2			X	X		
	DETECTION MANUELLE LOCAUX SUD R+2	ZDM29	ZA1	ZC4		X	X																											
	DETECTION AUTOMATIQUE LOCAUX SUD R+2	ZDA30	ZA1	ZC4		X	X			X				X																X		X		
	DETECTION AUTOMATIQUE CIRCULATION SUD R+2	ZDA31	ZA1	ZC4	ZF3	X	X			X				X						X	X					ZF3				X		X		
R+3	DETECTION MANUELLE LOCAUX NORD R+3	ZDM11	ZA1	ZC5		X	X																											
	DETECTION AUTOMATIQUE LOCAUX NORD R+3	ZDA12	ZA1	ZC5		X	X							X							X										X	X		
	DETECTION AUTOMATIQUE CIRCULATION NORD R+3	ZDA13	ZA1	ZC5	ZF4	X	X							X							X						ZF4			X	X	X		
	DETECTION MANUELLE LOCAUX SUD R+3	ZDM32	ZA1	ZC6		X	X																											
	DETECTION AUTOMATIQUE LOCAUX SUD R+3	ZDA33	ZA1	ZC6		X	X			X					X								X							X		X		
	DETECTION AUTOMATIQUE CIRCULATION SUD R+3	ZDA31	ZA1	ZC6	ZF5	X	X			X					X								X			ZF5				X		X		
R+4	DETECTION MANUELLE LOCAUX NORD R+4	ZDM14	ZA1	ZC7		X	X																											
	DETECTION AUTOMATIQUE LOCAUX NORD R+4	ZDA15	ZA1	ZC7		X	X							X									X							X	X	X		
	DETECTION AUTOMATIQUE CIRCULATION NORD R+4	ZDA16	ZA1	ZC7	ZF6	X	X							X									X				ZF6			X	X	X		
	DETECTION MANUELLE LOCAUX SUD R+4	ZDM35	ZA1	ZC8		X	X																											
	DETECTION AUTOMATIQUE LOCAUX SUD R+4	ZDA36	ZA1	ZC8		X	X				X				X									X					X		X	X		
	DETECTION AUTOMATIQUE CIRCULATION SUD R+4	ZDA37	ZA1	ZC8	ZF7	X	X					X			X									X		ZF7			X		X	X		
R+5	DETECTION MANUELLE LOCAUX NORD R+5	ZDM14	ZA1	ZC9		X	X																											
	DETECTION AUTOMATIQUE LOCAUX NORD R+5	ZDA15	ZA1	ZC9		X	X							X									X							X	X	X		
	DETECTION AUTOMATIQUE CIRCULATION NORD R+5	ZDA16	ZA1	ZC9	ZF8	X	X							X									X							X	X	X		
	DETECTION MANUELLE LOCAUX SUD R+5	ZDM35	ZA1	ZC10		X	X																											
	DETECTION AUTOMATIQUE LOCAUX SUD R+5	ZDA36	ZA1	ZC10		X	X				X				X									X					X		X	X		
	DETECTION AUTOMATIQUE CIRCULATION SUD R+5	ZDA37	ZA1	ZC10	ZF9	X	X					X			X									X		ZF9			X		X	X		
COMBLES	DETECTION AUTOMATIQUE COMBLES	ZDA20	ZA1			X	X																											

Légende zones :

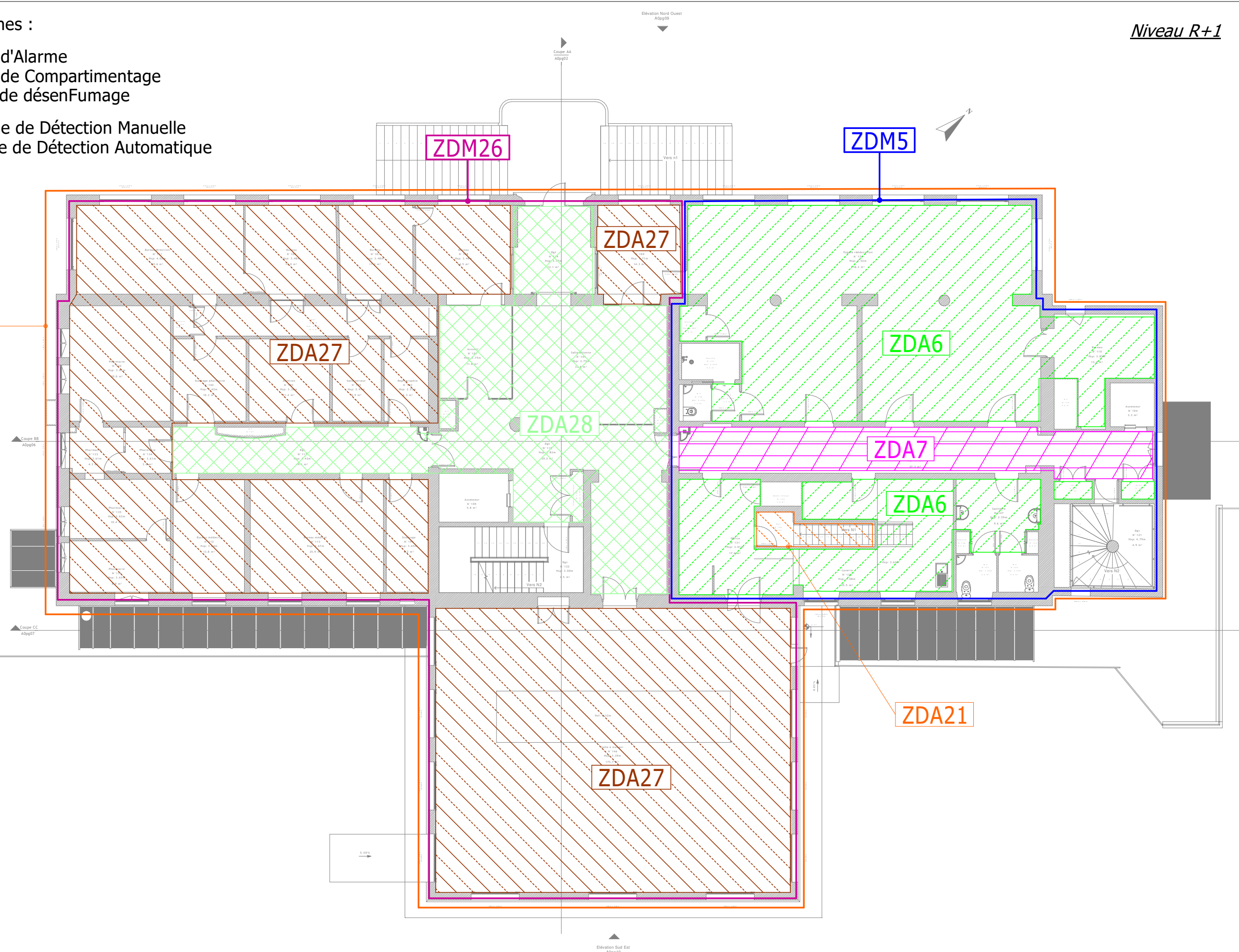
- ZA : Zone d'Alarme
- ZC : Zone de Compartimentage
- ZF : Zone de désenfumage
- ZDM : Zone de Détection Manuelle
- ZDA : Zone de Détection Automatique



Niveau RdC

- Légende zones :
- ZA : Zone d'Alarme
 - ZC : Zone de Compartimentage
 - ZF : Zone de désenfumage
 - ZDM : Zone de Détection Manuelle
 - ZDA : Zone de Détection Automatique

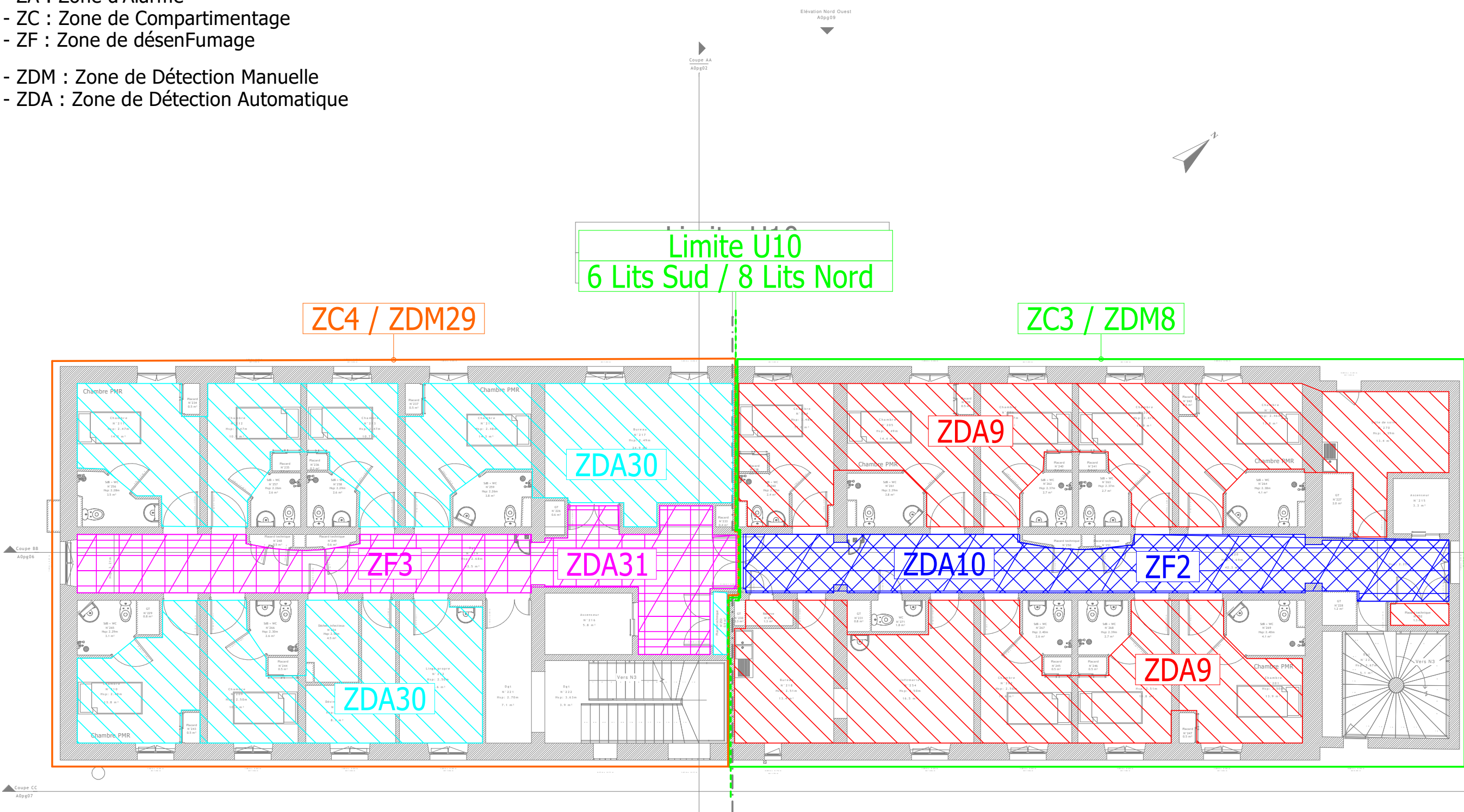
ZC2



Niveau R+1

- Légende zones :
- ZA : Zone d'Alarme
 - ZC : Zone de Compartimentage
 - ZF : Zone de désenfumage
 - ZDM : Zone de Détection Manuelle
 - ZDA : Zone de Détection Automatique

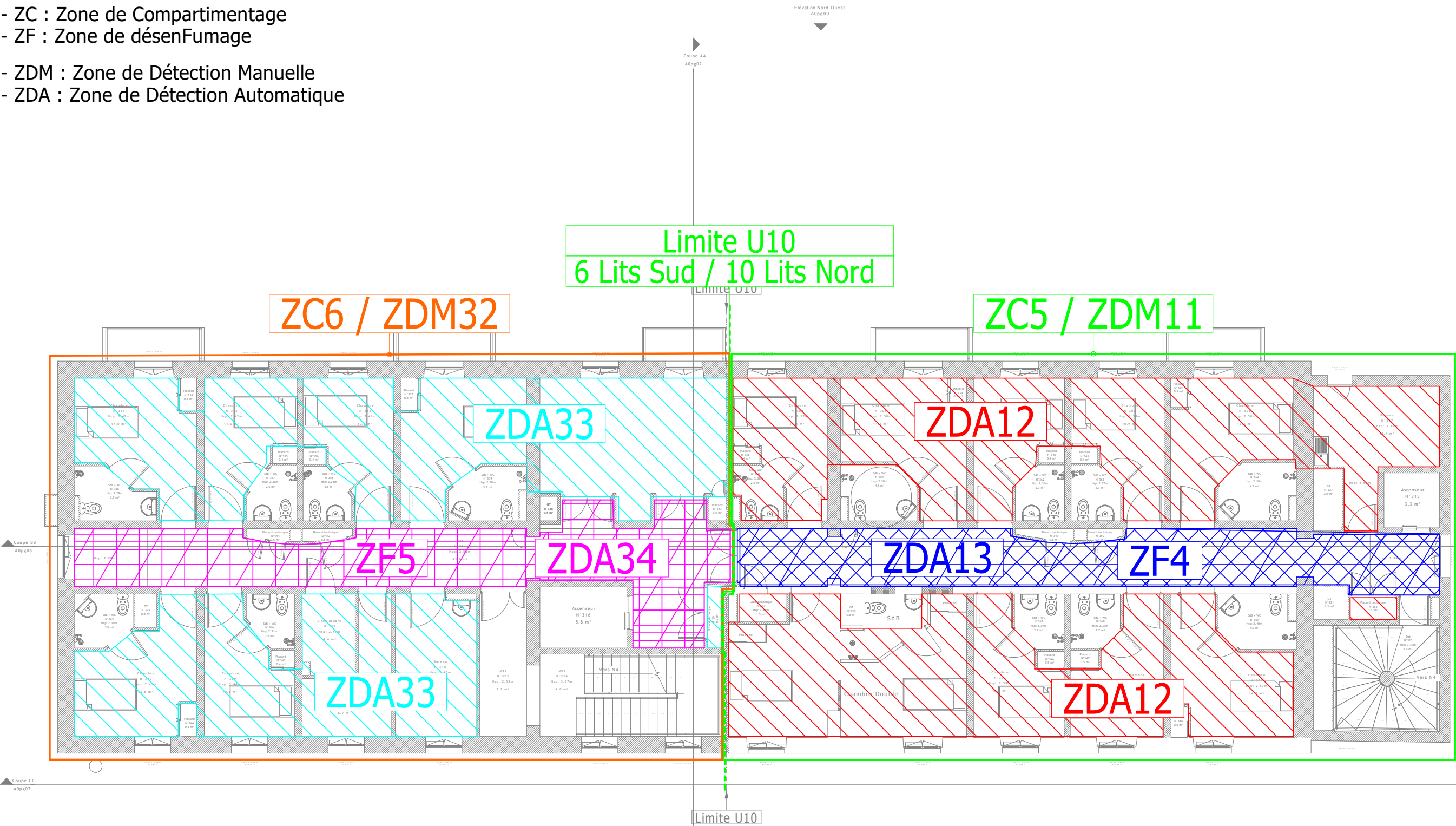
Niveau R+2



Légende zones :

- ZA : Zone d'Alarme
- ZC : Zone de Compartimentage
- ZF : Zone de désenfumage
- ZDM : Zone de Détection Manuelle
- ZDA : Zone de Détection Automatique

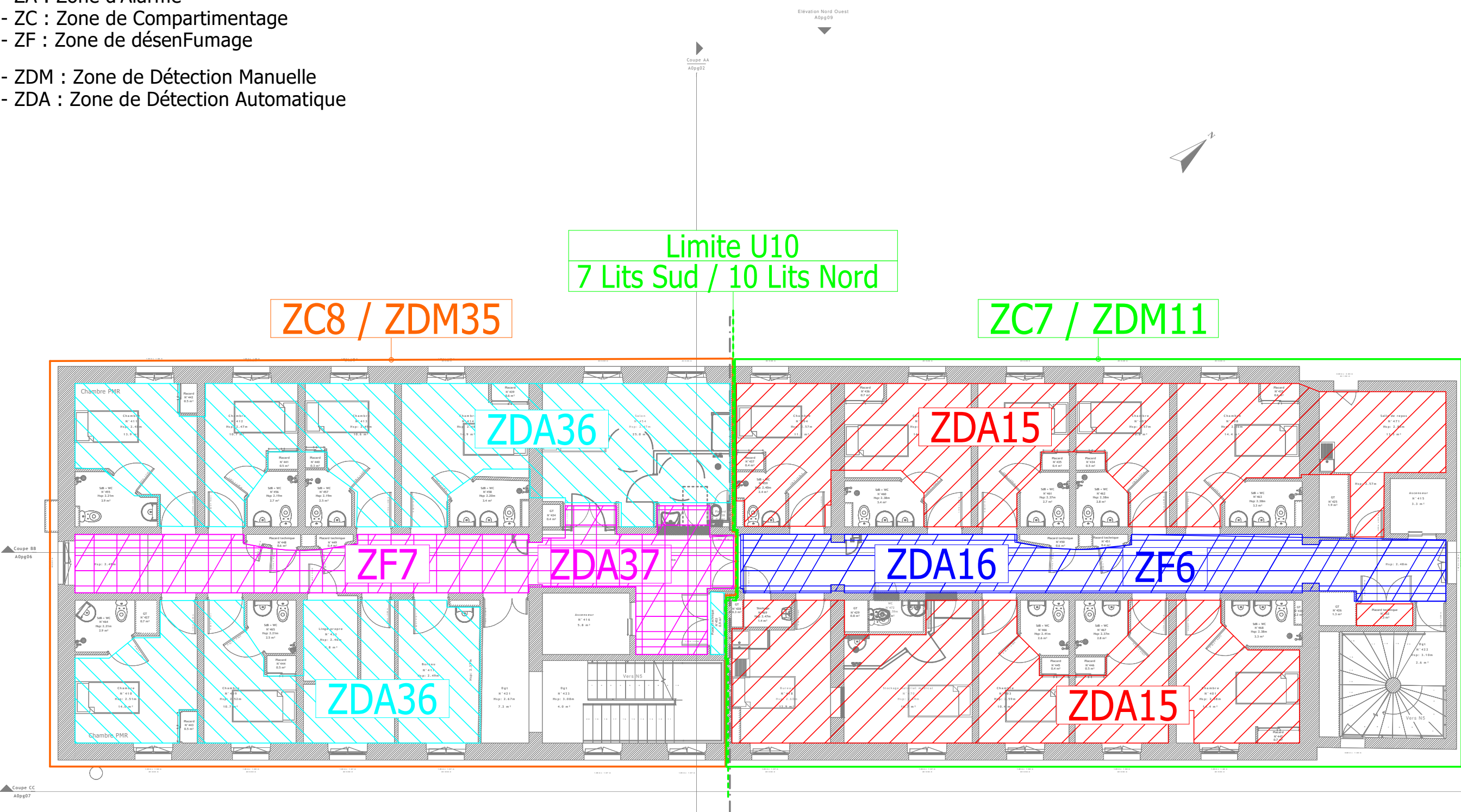
Niveau R+3



Légende zones :

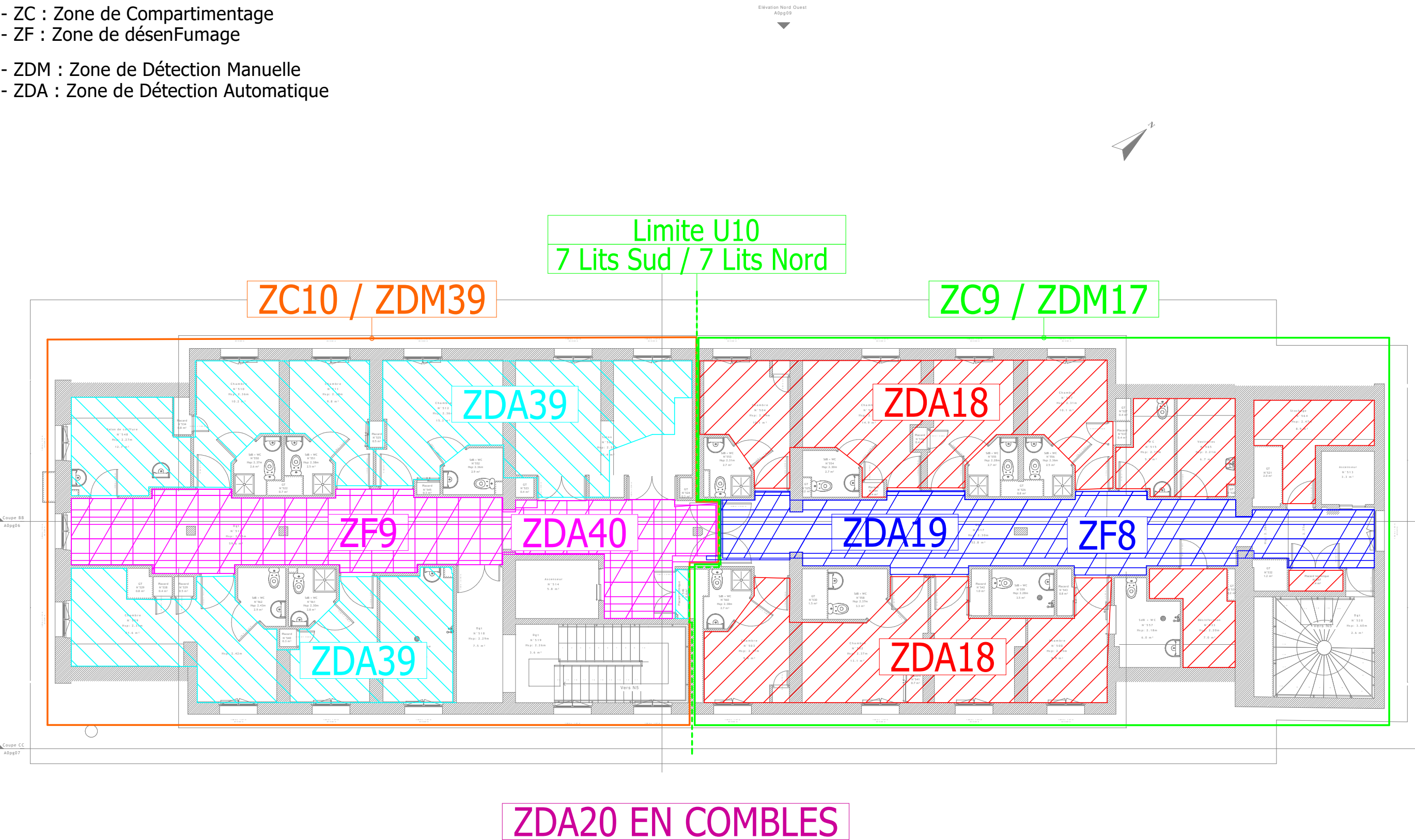
- ZA : Zone d'Alarme
- ZC : Zone de Compartimentage
- ZF : Zone de désenfumage
- ZDM : Zone de Détection Manuelle
- ZDA : Zone de Détection Automatique

Niveau R+4



- Légende zones :
- ZA : Zone d'Alarme
 - ZC : Zone de Compartimentage
 - ZF : Zone de désenfumage
 - ZDM : Zone de Détection Manuelle
 - ZDA : Zone de Détection Automatique

Niveau R+5



Légende SSI

	Déclencheur manuel
	Détecteur optique
	Asservissement Clapet Coupe Feu
	Non stop ascenseur

- 

Ventilation Basse désenfumage
- 

Ventilation Haute désenfumage
- 

Porte Coupe Feu asservie au SSI

Niveau RdC

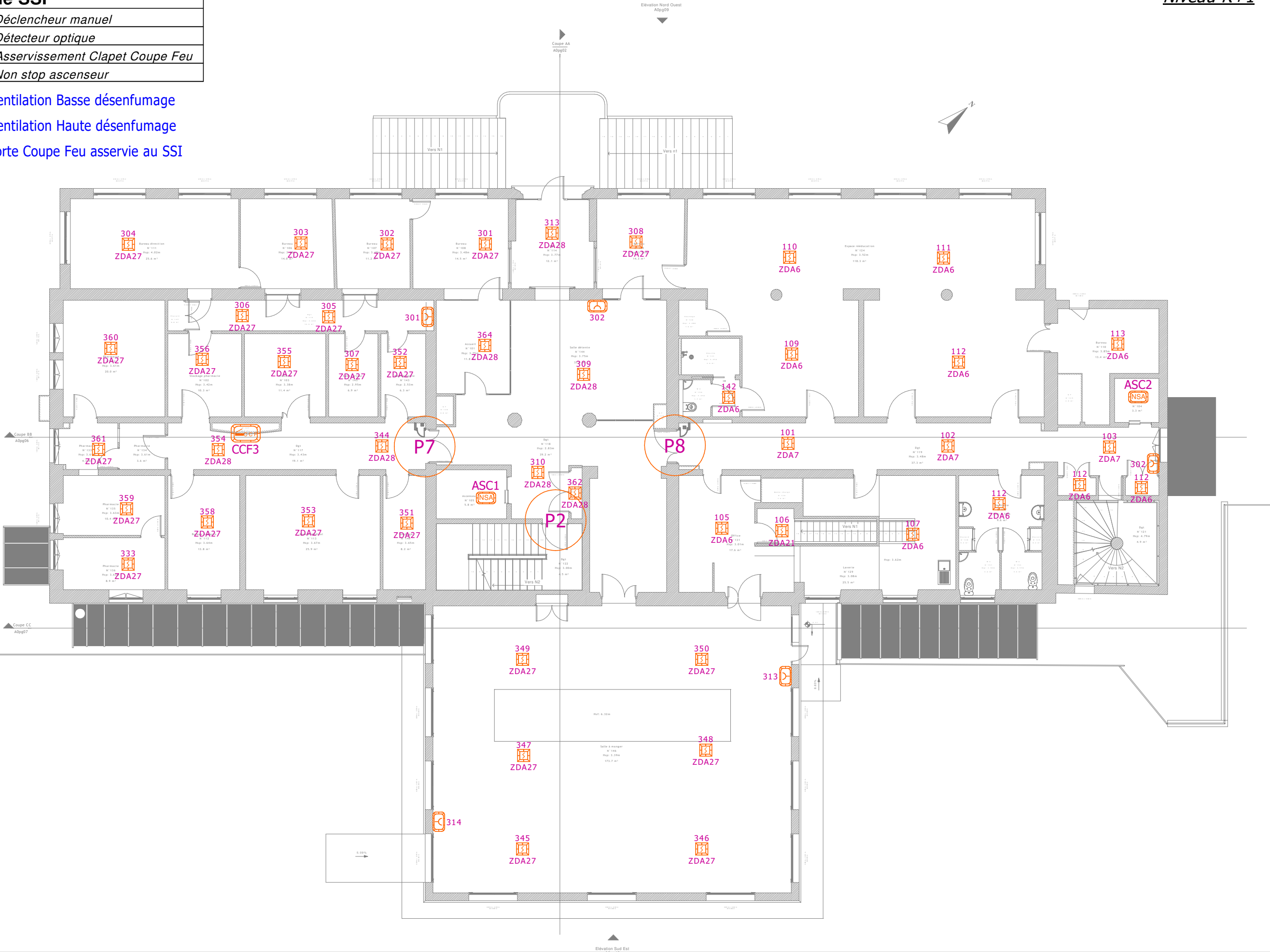


Légende SSI

	Déclencheur manuel
	Détecteur optique
	Asservissement Clapet Coupe Feu
	Non stop ascenseur

- Ventilation Basse désenfumage
- Ventilation Haute désenfumage
- Porte Coupe Feu asservie au SSI

Niveau R+1

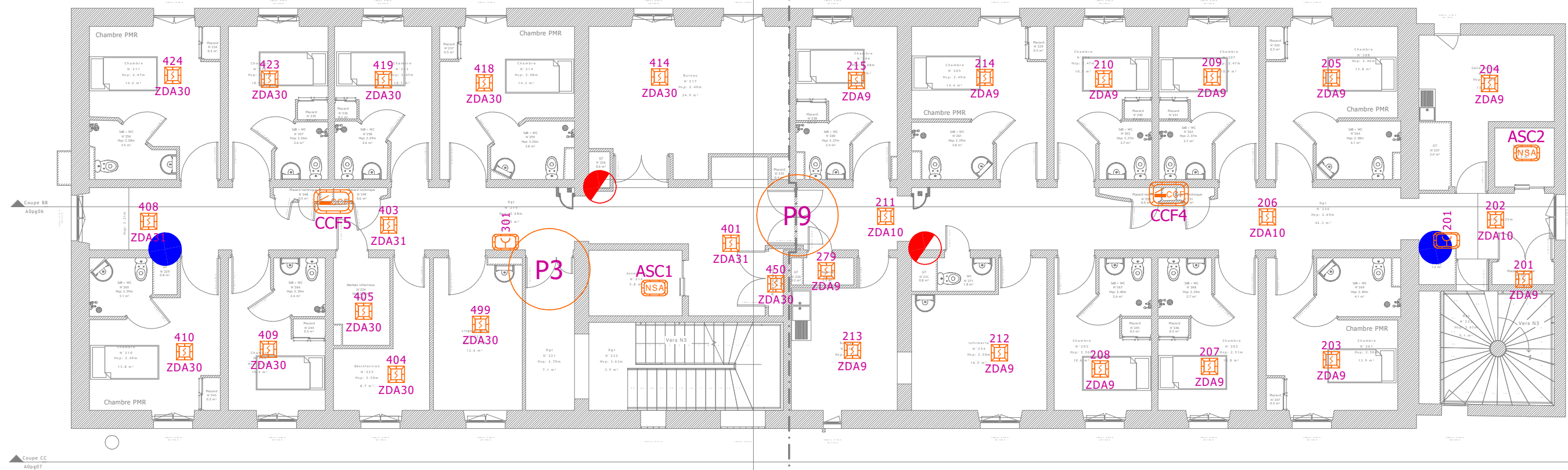


	<i>Déclencheur manuel</i>
	<i>Détecteur optique</i>
	<i>Asservissement Clapet Coupe Feu</i>
	<i>Non stop ascenseur</i>

-  Ventilation Basse désenfumage
-  Ventilation Haute désenfumage
-  Porte Coupe Feu asservie au SSI

Niveau R+2

Limite U10
6 Lits Sud / 8 Lits Nord



G313 - REAMENAGEMENT DE CHAMBRES DANS LE CENTRE MAURICE DELORT - 15800 VIC SUR CERE

Plan de repérage des DAS

Dessiné par : N.G.

JANVIER 2026

Légende SSI

	Déclencheur manuel
	Détecteur optique
	Asservissement Clapet Coupe Feu
	Non stop ascenseur

- Ventilation Basse désenfumage
- Ventilation Haute désenfumage
- Porte Coupe Feu asservie au SSI

Niveau R+3



	<i>Déclencheur manuel</i>
	<i>Détecteur optique</i>
	<i>Asservissement Clapet Coupe Feu</i>
	<i>Non stop ascenseur</i>

-  Ventilation Basse désenfumage
-  Ventilation Haute désenfumage
-  Porte Coupe Feu asservie au SSI

Niveau R+4



G313 - REAMENAGEMENT DE CHAMBRES DANS LE CENTRE MAURICE DELORT - 15800 VIC SUR CERRE

Plan de repérage des DAS

Dessiné par : N.G.

JANVIER 2026

Légende SSI	
	Déclencheur manuel
	Détecteur optique
	Asservissement Clapet Coupe Feu
	Non stop ascenseur

- Ventilation Basse désenfumage
- Ventilation Haute désenfumage
- Porte Coupe Feu asservie au SSI

Niveau R+5

